

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 1 février 2016

Délibération n° 2016-0960

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Rillieux la Pape - Sathonay Camp

objet : Projet de Réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL) - Gare de Sathonay Camp / Rillieux la Pape - Etude d'aménagement du parking de Rillieux la Pape - Etudes d'avant-projet pour l'aménagement du parking - Avenant à la convention d'aménagement de la gare

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Crimier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 19 janvier 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 3 février 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, M. Le Faou, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Basdereff, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gaillout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Grivel, Guillard, Guimet, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, M. Jeandin, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Philip (pouvoir à Mme Brugnera), Mmes Le Franc (pouvoir à M. Llung), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), Corsale (pouvoir à Mme Laval), Fautra (pouvoir à M. Rabehi), MM. Gouverneyre (pouvoir à M. Colin), Hamelin (pouvoir à M. Compan), Kabalo (pouvoir à M. Bret), Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet).

Absents non excusés : M. Aggoun.

Conseil du 1 février 2016**Délibération n° 2016-0960**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Rillieux la Pape - Sathonay Camp

objet : **Projet de Réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL) - Gare de Sathonay Camp / Rillieux la Pape - Etude d'aménagement du parking de Rillieux la Pape - Etudes d'avant-projet pour l'aménagement du parking - Avenant à la convention d'aménagement de la gare**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 janvier 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine de Lyon, à laquelle s'est substituée la Métropole de Lyon à compter du 1er janvier 2015, a porté depuis 2005 le projet de Réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL). En privilégiant le développement d'intermodalité, le projet REAL a pour objectif de rendre plus attractif l'usage des transports collectifs et de développer une mobilité quotidienne respectueuse de l'environnement.

Dans ce cadre, la Région Rhône-Alpes, l'Etat, SNCF - Réseau ferré de France (RFF) et la Métropole, souhaitent constituer, autour de la gare de Sathonay Camp - Rillieux la Pape, un pôle d'échanges.

Dans le cadre de ce projet, il est prévu des aménagements côté Rillieux la Pape portant essentiellement sur le prolongement du passage souterrain existant pour accéder aux quais. L'objectif, pour la Métropole, est de permettre l'ouverture de la gare côté Rillieux la Pape afin de pouvoir aménager une plateforme multimodale et favoriser ainsi la requalification de la façade de la zone industrielle.

Par délibération du Conseil n° 2013-0467 du 26 septembre 2013, la Communauté urbaine a approuvé :

- la participation au financement des travaux d'accessibilité sous maîtrise d'ouvrage RFF programmés en 2014 pour un montant de 4,212 M€ avec un financement à hauteur de 1,429 M€ pour la Communauté urbaine,
- les aménagements côté Rillieux la Pape sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté urbaine pour un montant de 1,979 M€. Ces aménagements sont financés par la Région Rhône-Alpes à hauteur de 376 320 €, par la Commune pour 125 440 € et par le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) pour 44 800 €.

Par délibération du Conseil n° 2014-0444 du 15 décembre 2014, la Communauté urbaine avait approuvé l'avenant au contrat d'aménagement de la gare de Sathonay Camp - Rillieux la Pape pour les études d'avant-projet du parking côté Rillieux la Pape à passer entre la Communauté urbaine, la Région Rhône-Alpes et la Commune de Rillieux la Pape, modifiant les règles de caducité pour l'obtention de la subvention de la Région Rhône-Alpes.

Le report des travaux d'accessibilité décidé par SNCF - Réseau induit un décalage du lancement des études d'avant-projet du parking portées par la Métropole. En effet, ce projet ne peut être réalisé que si SNCF - RFF réalise le prolongement du souterrain côté Rillieux la Pape.

La convention de financement passée avec la Commune et la Région Rhône-Alpes, modifiée par un premier avenant, prévoit que la Métropole, maître d'ouvrage du parking, doit justifier d'un début de réalisation des études dans un délai de 12 mois à compter de la délibération de la Région Rhône-Alpes du 24 octobre 2015. Il convient donc de modifier, par un second avenant, les règles de caducité de la subvention afin de permettre à la Métropole de Lyon de la percevoir ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve l'avenant au contrat d'aménagement de la gare de Sathonay Camp - Rillieux la Pape pour les études d'avant-projet du parking côté Rillieux la Pape à passer entre la Métropole de Lyon, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Commune de Rillieux la Pape modifiant les règles de caducité pour l'obtention de la subvention de la Région.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 3 février 2016.